



Ordre des Architectes  
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	10/06/2016		Cfg-OA

## 1. APPROBATION DU PV DU 13/05/2016

Par mail du 24 mai, un mandataire a fait part de l'observation suivante :

*« je voudrais apporter une remarque au point 7 de l'approbation du PV:*

*J'avais demandé quels avaient été les critères du choix d'un avocat expert en droit de la santé et si le fait d'avoir fait ses études à Virton ne faisait pas partie de ces critères.*

*Je ne manquerai pas de le rappeler lors de la prochaine réunion ».*

La remarque ci-dessus sera ajoutée au PV du 13 mai 2016.

Décision : A l'unanimité, le PV de la séance du 13/05/2016 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée) sous réserve de la remarque figurant dans le mail du 24 mai.

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 2.1. Chambre wallonne

Le Président f.f. du Cfg-OA fait l'état de la situation et précise notamment :

- concernant la problématique de la PEB, les avis au sujet de la déclaration initiale sont relativement partagés dans le sondage. Pour l'administration, la déclaration initiale constitue la garantie de ne pas revenir en arrière quant aux performances énergétiques annoncées pour le bâtiment en question.

La complexité du logiciel est également mise en avant et il est insisté sur le caractère pénalisant des valeurs données par défaut.

Il est signalé que le logiciel français sur la performance énergétique des bâtiments pourrait servir d'inspiration pour l'adaptation du logiciel.

Enfin, il est prévu de confronter l'avis de l'expert du Cfg-OA, monsieur GOETGHEBUER avec celui de l'expert de l'UWA, monsieur MOTTE : une rencontre est projetée à ce propos.

Concernant l'avant-projet de décret relatif à l'agrément d'experts pour la restauration et la conservation du patrimoine, une entrevue a été fixée avec les acteurs concernés de l'administration wallonne.

POUR INFO

## **2.2.** [Chambre bruxelloise](#)

La chambre bruxelloise a analysé les 3 sondages lancés en décembre 2015 concernant la réforme du CoBAT.

Les résultats de ces sondages et les enseignements qui peuvent en être tirés ont été exposés au Ministre-Président Rudi VERVOORT lors d'une rencontre organisée le 7 avril 2016.

La chambre bruxelloise a également fait parvenir au cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale une note d'observations sur l'avant-projet de loi de réforme du CoBAT.

La chambre bruxelloise qui a été entendue par le CNOA lors de sa séance du 27 mai 2016 continuera à être associée par le cabinet VERVOORT aux réformes législatives et réglementaires concernant l'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale.

Un avant-projet de RRU adapté semblerait avoir été établi : le cabinet du Ministre VERVOORT a été interpellé à ce propos.

Les 2 chantiers importants entrepris par le gouvernement bruxellois, à savoir, la réforme du CoBAT et plus récemment celle du RRU, démontrent une réelle volonté de modification législative en matière d'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale.

POUR INFO

## **2.3.** [GT « Conflit d'intérêts »](#)

Décision : ce point n'est pas abordé.

### **2.3.1.** [Proposition de loi du 16 octobre 2015 relative aux architectes-fonctionnaires](#)

Le cabinet BORSUS a interpellé le Conseil National afin de connaître son point de vue sur une proposition de loi du 16 octobre 2015 visant à adapter l'article 5 de la loi du 20 février 1939 relative à la protection du titre et de la profession d'architecte.

En exécution de la décision prise par le Conseil National en date du 27 mai 2016, un courrier en réponse a été adressé au cabinet du Ministre BORSUS.

POUR INFO

#### **2.4.** [GT « Recommandations sociétés »](#)

Décision : A l'unanimité, le Cfg-OA valide la désignation de Maître Anne Boucquey et Jean-Philippe Van Eysden (mandataire du Luxembourg) en qualité de membres du GT national « Recommandations sociétés ».

### **3. JURIDIQUE**

#### **3.1.** [Accès à la profession – système IMI](#)

Décision : Avec 6 OUI, 1 ABSTENTION, le Cfg-OA valide la nomination d'Albane NYS en tant que mandataire ayant accès au système IMI.

#### **3.2.** [Formation permanente](#)

Suite à la décision prise par le Cfg-OA en date du 13 mai 2016, un courrier a été adressé au Ministre BORSUS.

POUR INFO

#### **3.3.** [Mise au point d'une méthodologie pour analyser les marchés publics](#)

Décision : A l'unanimité, le Cfg-OA demande au GT « Marchés publics » de s'attacher aux questions émises par le Conseil du Luxembourg et débattues au sein du Cfg-OA (comme combattre les honoraires anormalement bas ? Interpellation des pouvoirs adjudicateurs ? Courriers aux architectes ?,....)

#### **3.4.** [Service juridique : remplacement temporaire de madame GEORGE.](#)

Manoël De KEUKELAERE se présente auprès des membres du Cfg-OA.

POUR INFO

### 3.5. [Statuts des sociétés : modèle type](#)

Décision : A l'unanimité, le Cfg-OA valide la proposition de modèle de statuts de sociétés, tel que rédigé par le groupe de travail. Ce modèle sera mis à disposition sur le site de l'Ordre.

## 4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

### 4.1. [Compte-rendu de la séance du 27 mai 2016](#)

Lors de la dernière séance du CNOA, le quorum n'était pas atteint dans la mesure où seuls 3 mandataires francophones étaient présents.

Les sujets débattus étaient les sujets habituels : prestataires des services, exonération des cotisations (avec obligation de motivation en cas de refus), dossiers disciplinaires,....

La chambre bruxelloise a également fait l'état d'avancement de ses travaux.

POUR INFO

### 4.2. [Réforme de l'Ordre](#)

#### [4.2.1 Compte-rendu des dernières réunions chez le ministre W. BORSUS](#)

Décision : \* à l'unanimité des membres présents, le Cfg-OA approuve le texte proposé TOM DALEMANS, collaborateur du Ministre BORSUS, relatif à la mission de l'Ordre concernant l'exercice de la profession et la concertation obligatoire entre monde ordinal et monde associatif.

\* avec 6 OUI et 1 ABSTENTION, le Cfg-OA mandate :

- La Présidente du CNOA de signifier au cabinet BORSUS la participation de 2 représentants de la chambre bruxelloise à la prochaine table ronde ;
- les négociateurs francophones d'appuyer la thèse de la création d'un ordre ou d'un conseil bruxellois.

#### [4.2.2 Courriers envoyés par les Conseils de Namur, du Hainaut et de Luxembourg](#)

Pour être entendu, il ne faut pas gonfler l'enveloppe « ancrage local » mais pointer les éléments essentiels qui justifient une gestion locale ce que le Président f.f. du Cfg-OA fera dans la perspective de la table ronde du 16 juin prochain. Lors de cette réunion, le Président f.f. devra donc insister sur la nécessité d'un service de proximité en précisant que le Cfg-OA s'attache à formuler des propositions concrètes qui seront communiquées ultérieurement.

POUR INFO

#### 4.2.3 Relevé annuel des tâches accomplies par le Conseil du BCBW

POUR INFO : voir point 4.2.2.

## **5. FINANCES**

### **5.1. Cotisations : exonérations et facilités de paiement**

Il est rappelé que l'Ordre des Architectes est un organe administratif qui doit motiver ses décisions. Lorsqu'une suite défavorable pourrait être réservée à une demande d'exonération des cotisations, il est nécessaire d'inviter l'architecte demandeur à s'expliquer et la décision de refus doit être motivée.

Par ailleurs, la décision de refus doit indiquer les voies de recours, les délais de recours et les organes d'appel compétents.

POUR INFO

## **6. COMMUNICATION**

### **6.1. Batibouw 2017**

Le GT Batibouw a décidé de séparer les deux ailes lors de la prochaine édition du Salon Batibouw. L'emplacement loué resterait identique et le stand dans son ensemble conserverait une ligne directrice visuelle identique (ou cohérente).

Le Conseil national a validé la proposition du GT en sa séance du 25 mars 2016.

La Président du Conseil National souhaite apporter une précision quant à la décision du GT : ce dernier a décidé de modifier la disposition du stand de l'Ordre pour permettre une meilleure identification des 2 ailes linguistiques lesquelles seront séparées par la « VIP Lounge ».

Cette identification marquée n'empêchera évidemment pas qu'une certaine homogénéité dans la configuration générale du stand soit de mise.

POUR INFO

### **6.2. Mailings adressés aux membres de l'Ordre**

A l'avenir, tous les e-mails adressés aux membres devront passer au préalable par le service communication du Cfg-OA.

POUR INFO

## **7. INFORMATIQUE**

### **7.1. [Externalisation des services informatiques.](#)**

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

## **8. DIVERS**

### **8.1. [Conseil Supérieur du Logement](#)**

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### **8.2. [Calendrier des réunions – Journée du personnel et des mandataires](#)**

POUR INFO

### **8.3. [Interpellation de S. Olivier et M. de Bonhome pour le soutien de l'action en justice lancée par Matador](#)**

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### **8.4. [Rapport de la réunion du « Sub-group coordinators » de la Commission européenne du 26/02/2016](#)**

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### **8.5. [Proposition d'organiser un drink annuel](#)**

Décision : A l'unanimité, le Cfg-OA valide l'organisation annuelle d'un drink de nouvel an rassemblant tous les mandataires de l'Ordre.

### **8.6. [Experts architectes](#)**

Un membre constate que certains architectes exerçant en tant qu'experts n'ont pas souscrit d'assurance et n'apparaissent pas sur la liste des architectes publiée par l'Ordre. L'assesseur juridique signale que les experts ne doivent pas être nécessairement inscrits à l'Ordre des Architectes et n'ont pas une obligation d'assurance.

Il est ajouté que fin 2016 ou début 2017, les experts architectes seront soumis à certaines obligations ce qui résoudra peut-être le problème.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 18h05